



**L'Association des brasseurs
du Québec**

MÉMOIRE PRÉBUGDÉTAIRE 2023-2024

PRÉSENTÉ AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC

FÉVRIER 2023



À propos de l'Association des brasseurs du Québec

Référence dans l'industrie brassicole, l'Association des brasseurs du Québec (ABQ), filiale de Bière Canada, représente activement, depuis 1943, ses membres québécois et canadiens auprès de partenaires, d'organismes gouvernementaux et des médias.

Les trois grands brasseurs membres de l'ABQ – Labatt, MolsonCoors, et Sleeman – réalisent 90 % des ventes de bière dans la province. Et de toutes ces bières vendues au Québec par les trois grands brasseurs, il est important de rappeler que plus de 85% de ces bières sont produites ici au Québec.

L'industrie brassicole fait clairement partie du quotidien de tous les Québécois par sa présence historique et active partout dans la province. En effet, le Québec a une longue histoire d'amour avec la bière. Rappelons que c'est en 1776, que John Molson fonda la première brasserie du continent nord-américain à Montréal. Et que c'est toujours à Montréal, en 1808 que fut instauré le premier système de consigne de bouteilles de bières d'Amérique du Nord.

Par leur important apport social et culturel, leur impact majeur sur le développement économique du Québec et leur engagement soutenu en matière de développement durable et de consommation responsable, les brasseurs québécois sont définitivement bien ancrés dans l'histoire et dans le développement du Québec.



Retombées économiques et sociales

La force et les retombées sociales et économiques de l'industrie brassicole québécoise ne sont plus à faire. Profondément liée à l'histoire du Québec, l'industrie de la bière d'ici demeure un acteur de premier plan pour la prospérité économique à laquelle aspirent les Québécois de toutes les régions.

Rappelons que les membres de l'Association des brasseurs du Québec, les brasseries Labatt, Molson Coors et Sleeman, possèdent une cinquantaine d'installations au Québec, dont six brasseries. Ils emploient 3000 personnes et engendrent près de 43 000 emplois directs et indirects. Ensemble, ces entreprises génèrent pour le Québec des retombées économiques annuelles de près de 3 milliard de dollars.

Grâce aux investissements des membres de l'ABQ, l'industrie de la bière a joué un rôle prépondérant dans les investissements du secteur de la fabrication des aliments et des boissons, dont l'apport est important dans l'économie québécoise. Alors que le gouvernement du Québec encourage les entreprises manufacturières à intégrer de nouvelles technologies, les brasseurs québécois s'inscrivent parfaitement dans cette mouvance.

Ainsi, en raison de la forte présence économique des brasseurs et de leur ancrage résolument local, un écosystème brassicole s'est développé au Québec autour de 2 000 fournisseurs. Cet écosystème comprend, entre autres, une des plus importantes malteries du nord-est américain, une des deux seules usines de fabrication de contenants alimentaires de verre au Canada et un des plus importants centres de recherche et de développement d'équipements de production de breuvages en Amérique du Nord.

Cette filière brassicole est présente partout sur le territoire québécois. Nos grands brasseurs ont en effet des installations dans plus de 50 municipalités en plus d'avoir un système de distribution de la bière et de récupération des bouteilles et des cannettes couvrant l'entièreté du Québec.

Respectueux des enjeux environnementaux

Les brasseurs membres de l'ABQ sont des citoyens corporatifs exemplaires en matière de promotion de la consommation responsable, de la santé et de la sécurité publique.

En termes de développement durable, le secteur brassicole exploite le seul système de consigne privé du Québec. Les compagnies brassicoles ont établi, il y a près de 200 ans, un système privé de dépôt pour s'assurer que les consommateurs rapportent leurs contenants intacts. Ces derniers sont lavés selon les normes les plus élevées et réemployés, environ 15 fois. Ces contenants sont les typiques bouteilles brunes de bière. Le système de récupération des CRM de bière est donc indépendant et il est administré et financé en totalité par les brasseurs. Ainsi, le montant remboursé aux consommateurs n'est pas une consigne publique, mais un dépôt privé. Ce système de récupération des CRM de bière atteint un taux de récupération de plus de 95 %.

Actuellement, une vingtaine de brasseurs procédant à des activités de production au Québec utilisent les infrastructures du système de consigne privée et la bouteille standard de l'industrie, de même que la bouteille transparente de Sleeman, qui sont fabriquées avec un potentiel de réutilisation allant jusqu'à une quinzaine de reprises. Les bouteilles standards à remplissage multiple de verre sont considérées comme des actifs dans les livres comptables des brasseurs, tout comme les équipements de production et les équipements de transport dédiés à la chaîne logistique.

Les brasseurs participants assurent la récupération, le transport, le lavage des bouteilles de bière et leur réutilisation. Lorsque les contenants de verre réutilisables atteignent leur fin de vie utile, ils sont alors traités chez les grands brasseurs et acheminés à des conditionneurs pour devenir éventuellement du calcin qui sert à fabriquer de nouvelles bouteilles.

Chaque semaine, c'est en moyenne 2.5 millions de bouteilles réutilisables (CRM) et 3.3 millions de bouteilles à usage unique qui sont récupérées notamment chez les détaillants, les restaurants, et les bars. Les bouteilles CRM sont ramenées vers un des sites de lavage de bouteilles, puis elles sont redirigées vers les brasseries

pour être réutilisées. Elles le seront en moyenne plus de 15 fois. Parlons d'un parfait exemple d'économie circulaire et d'une réduction de l'empreinte environnementale exemplaire. Ainsi, dans le respect des principes de l'économie circulaire, la consigne se veut un outil qui permet de donner une seconde vie et une valeur économique aux millions de contenants de verre à remplissage unique récupérés chaque année.

Fait à noter, ce système hautement efficace et applaudie est maintenant compromis avec le dossier de la modernisation de la consigne publique mis de l'avant par le gouvernement du Québec.

Des citoyens corporatifs engagés dans leurs communautés

Qu'ont en commun le Festival Western de St-Tite, la construction d'une deuxième maison pour femmes victimes d'abus et de violence à Chambly ¹ le festival d'été de Québec et le grand nettoyage des berges du Saint-Laurent ² ? Ce sont quelques exemples des nombreuses initiatives des grands brasseurs dans les communautés partout au Québec.

En fait, c'est 20 millions de dollars qui sont versés annuellement par nos membres afin de soutenir des événements, des équipes sportives ou des initiatives culturelles et communautaires.

Une industrie en constante évolution

Située au carrefour de l'agroalimentaire et du manufacturier, l'industrie brassicole est au cœur du Québec économique depuis les débuts de l'industrialisation. Des entreprises du secteur sont devenues, au fil du temps des symboles culturels.

¹ Soutien à la maison Simonne-Monet-Chartrand (Chambly)

² Soutien à l'organisme Héritage Laurentien (Lasalle)

Aujourd'hui, la croissance mondiale de la consommation de la bière se trouve à l'extérieur des marchés traditionnels comme l'Amérique du Nord. Au Québec, la valeur totale des ventes d'alcool se situe autour de 5 milliards de dollars annuellement et tend à se stabiliser depuis les dernières années. En effet, bien que le nombre de permis de brasseurs ait augmenté, la consommation de bière plafonne au Québec. Selon les prévisions, cette tendance devrait se poursuivre.

C'est dans ce contexte que les brasseurs du Québec continuent d'adapter leurs produits afin de tenir compte de l'évolution des habitudes de consommation des Québécois et de s'adapter aux nouvelles réalités induites par les changements démographiques. Par exemple, la population est vieillissante et les baby-boomers qui prennent leur retraite modifient leurs habitudes tandis que les nouveaux consommateurs et les jeunes ont leurs exigences distinctives.



En général, les consommateurs d'expérience préfèrent les marques qu'ils connaissent bien. Avec l'âge, ils ont tendance à les acheter moins souvent, mais sont prêts à déboursier une valeur supérieure pour les produits qu'ils apprécient. En revanche, les milléniaux ont des goûts plus novateurs. Ce segment de consommateurs a développé une appréciation pour les produits de spécialité et d'importation en fonction d'un style de vie ou de la particularité des produits.

Dans les deux cas de figure, la sensibilité accrue des consommateurs envers les saines habitudes de vie pousse l'industrie à s'adapter et à développer des produits qui répondent aux exigences de consommateurs de plus en plus engagés. Ainsi, la popularité des bières sans alcool ou à faible teneur d'alcool est telle que ce segment du marché a explosé au cours des dernières années avec une offre de produits d'une ampleur jamais vue auparavant.

Parallèlement, ici comme ailleurs, les consommateurs sont à la recherche d'expériences distinctives en matière d'alcool. Ils sont prêts à expérimenter de nouvelles façons de consommer, ce qui les conduit notamment à essayer différents styles de bières. De la sorte, les grands brasseurs s'efforcent d'offrir un porte-folio de marques qui répond à chacune des attentes. Que ce soit pour les produits spécialisés, les produits importés ou les grandes marques domestiques, les quelques 300 produits des membres de l'ABQ offerts au Québec comblent l'éventail des goûts des consommateurs.



Le budget 2023-2024 : pour une fiscalité et un encadrement réglementaire réfléchi et équitable

La taxe spécifique

Dans la dernière décennie, l'industrie de la bière a connu des hausses successives de la taxe spécifique, représentant une augmentation de 57,5 %. Celle-ci a dû alors absorber une perte de 23 cents du litre de bière vendue. Au total, ces pertes de valeur se chiffrent à 271 millions de dollars. Il s'agit d'une réalité qui reflète l'impossibilité pour les brasseurs de transférer la taxe spécifique aux consommateurs à partir de la structure même d'un marché exceptionnellement compétitif. Le choc fiscal dont l'industrie brassicole a fait les frais a provoqué de l'instabilité et de l'incertitude au sein des organisations membres de l'ABQ.

Il faut le rappeler, l'industrie brassicole québécoise fait face à des défis de taille avec la globalisation des marchés, la décroissance du marché et la compétitivité des secteurs du vin et des spiritueux.

C'est pour toutes ces raisons que la décision de geler la hausse de la taxe spécifique dans le budget de l'année dernière a été extrêmement bien accueillie. Les brasseurs du Québec saluent à nouveau cette décision et ils encouragent le ministre Eric Girard à poursuivre ce gel dans le prochain budget 2023-24.

En effet, toute hausse de la taxe spécifique affaiblirait de manière irrémédiable le potentiel d'innovation et la capacité d'investissement de l'industrie brassicole québécoise.

Le timbre : un outil nécessaire, efficace et peu coûteux.

Utilisée depuis fort longtemps, le timbrage des produits alcooliques est une façon simple et peu coûteuse d'atteindre plusieurs objectifs. En effet, il constitue un moyen efficace pour confirmer qu'un paiement a été effectué à une autorité gouvernementale reconnue pour un produit visé à un droit d'accise particulier.

De plus, le timbre assume un rôle complémentaire du simple fait d'être physiquement attaché à un produit. En plus de fournir une preuve visible et tangible du paiement de la taxe, sa présence garantit, dans une certaine mesure, que le produit est authentique et provient d'un fabricant autorisé.

Le timbre assure également un rôle de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement autant utile aux fabricants, qu'aux établissements licenciés ainsi qu'aux autorités fiscales, policières, réglementaires et de santé publique.

Finalement, la présence du timbre d'accise permet aux brasseurs de collaborer rapidement avec les autorités policières, fiscales et réglementaires lors d'enquêtes, de perquisitions ou toutes autres activités visant à contrecarrer le crime organisé. Ils permettent de surcroît aux policiers d'assurer une vigie efficace des établissements fautifs d'avoir acheté des quantités d'alcool par le biais des réseaux non autorisés.

Plus de 140 milliards de timbres d'accise sont apposés de manière sécurisée chaque année par plus de 150 administrations fiscales à travers le monde, confirmant que les États considèrent qu'il est important de les utiliser dans la lutte contre le commerce illicite et la criminalité.

Si nous nous opposons pas aux mesures proposées visant l'abandon du timbrage pour les producteurs artisans, nous tenons à réitérer notre opposition la plus claire à l'abandon du timbrage. L'ABQ et ses membres prônent plutôt le maintien de cette mesure utile, efficace et peu coûteuse.

La modernisation de la consigne publique au Québec

L'implantation de la nouvelle consigne est actuellement en préparation. Les brasseurs participent déjà à cette importante modernisation en jouant un rôle très actif au sein de l'Association Québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB), l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour achever cette modernisation.

Des enjeux préoccupants demeurent toutefois sans réponses. Pensons à la survie du système de consigne visant les bouteilles à remplissage multiple (CRM), aux impacts des éco-frais, aux cibles à atteindre pour les producteurs, selon nous trop élevées et surtout, au délai nettement insuffisant que le règlement accorde aux producteurs pour réaliser cette modernisation de la consigne publique.

Nous profitons donc de ce mémoire pour réitérer que les brasseurs vont poursuivre leur rôle très actif dans l'implantation de cette modernisation tout en exprimant d'importantes préoccupations en lien avec le processus mis en place pour garantir le succès de cet important chantier environnemental.



L'encadrement réglementaire, un chantier inachevé

L'ABQ et ses membres ne peuvent qu'être satisfaits des premiers pas vers la modernisation du cadre réglementaire en matière de boissons alcooliques annoncés en décembre 2020. Il n'en demeure pas moins que le *Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques* doit voir son grand chantier de réflexion entamé en 2019 complété le plus tôt possible. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire alors qu'aucune pratique commerciale de la Société des alcools du Québec n'est soumise à ce règlement, contrairement aux membres de l'ABQ qui commercialisent majoritairement leurs produits par le biais des canaux privés de vente d'alcool, soit les épiceries et les dépanneurs.

Encore aujourd'hui, certains paramètres réglementaires québécois sont complètement désynchronisés par rapport aux réalités du marché. En raison de règles administratives découlant d'une interprétation de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, la RACJ impose un encadrement sévère autour de la distribution de la bière au Québec.

Pensons notamment à la question du contrôle effectif et de l'agent distributeur (articles 25.1 et 29 de la Loi sur la Société des alcools). Il est urgent que soit revue l'interprétation et l'application de ces articles afin de réduire les formalités et les contraintes inutiles. Nous proposons également que l'encadrement entourant le brassage sous licence (appelé plus communément le *contract brewing*) soit simplifié afin de le rendre plus conforme aux réalités de l'industrie brassicole.

Alors que la réglementation est censée s'appliquer de manière cohérente auprès de tous les exploitants du même domaine, plusieurs écarts notables doivent être relevés. Aujourd'hui, la désuétude d'une partie de la réglementation actuelle à l'égard des brasseurs et des distributeurs québécois de produits brassicoles est manifeste, et ce, dans un contexte contemporain toujours plus concurrentiel. L'objectif est donc le rétablissement d'un cadre de saine concurrence juste, cohérent et équitable dans le secteur de la production et de la vente des boissons alcooliques.

Dans le contexte économique actuel, la grande industrie a elle aussi besoin que l'on s'intéresse aux lois, aux règles et aux procédures qui freinent sa compétitivité à l'échelle nord-américaine, et ce, pour favoriser un contexte propice aux investissements et à la rentabilité.

L'ABQ réitère la nécessité d'établir des règles du jeu de manière équitable et prévisible pour tous les joueurs dans le but de garantir un environnement commercial propice à la saine concurrence et où tous sont soumis au même encadrement.

En conséquence, l'ABQ invite le gouvernement à poursuivre les efforts de modernisation du cadre réglementaire en entamant les mesures prévues au *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*.

La réforme des tarifs en lien avec la redevance de l'eau

L'industrie brassicole reconnaît l'importance de préserver l'eau des Québécois et la nécessité d'en améliorer son utilisation. Nos brasseurs ont d'ailleurs déjà posé des gestes significatifs en ce sens. Les brasseurs ne s'opposent pas à la réforme. Ils souhaitent toutefois mettre de l'avant certaines réalités de l'industrie et proposer des améliorations au projet sous étude.

Pensons notamment à l'importance de distinguer l'utilisation de l'eau destinée à l'embouteillage et la vente d'eau et celle visant la transformation alimentaire et agroalimentaire comme la bière. Pensons également à l'inclusion d'une reconnaissance positive pour les utilisateurs qui ont des critères d'utilisation responsables et écologiques. La question d'une exemption pour les contenants à usages multiples (CRM) et l'inclusion d'une période transitoire sont également des points qui devraient être abordés.

Recommandations de l'Association des brasseurs du Québec

Recommandation 1 / taxe spécifique

Les brasseurs demandent que la taxe spécifique sur la bière ne soit aucunement revue à la hausse, afin de sauvegarder et protéger la compétitivité et capacité d'investissements de l'industrie brassicole du Québec

Recommandation 2 / timbrage

L'Association des brasseurs du Québec et ses membres recommandent le maintien du timbre, une mesure utile, efficace et peu coûteuse.

Recommandation 3 / modernisation de la consigne

Les brasseurs entendent poursuivre leur rôle très actif dans l'implantation de la modernisation de la consigne publique mais expriment d'importantes préoccupations en lien avec le processus mis en place pour garantir le succès de cet important chantier environnemental. À cet effet, ils demandent des modifications règlementaires afin de garantir son succès.

Recommandation 4 / allègement réglementaire

Les brasseurs invitent le gouvernement du Québec à poursuivre ses efforts de modernisation du cadre réglementaire en entamant les mesures prévues au *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*.

Recommandation 5 / réforme du système de redevance de l'eau

Les brasseurs ne s'opposent pas à la réforme mais souhaitent toutefois mettre de l'avant certaines réalités de l'industrie et proposer des améliorations au projet sous étude.

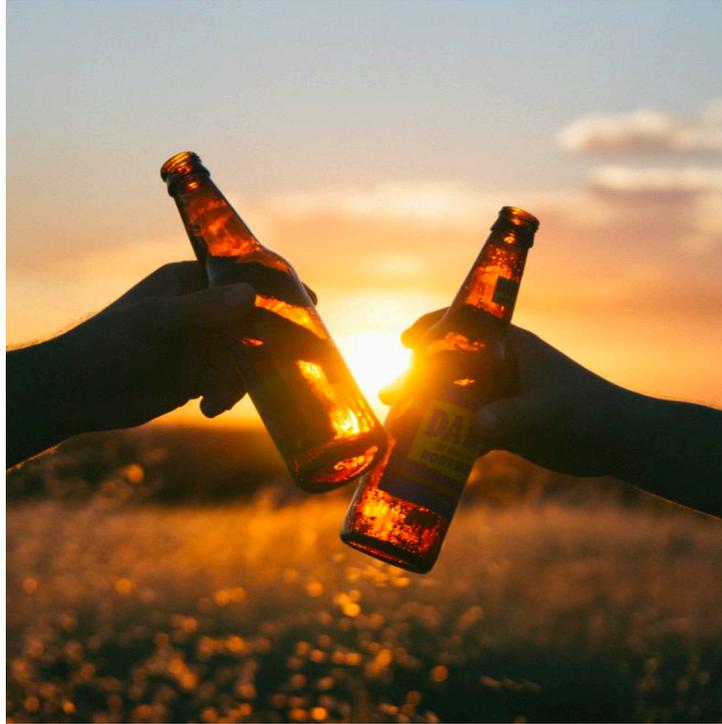
Conclusion

L'ABQ et ses membres souhaitent remercier le ministère des Finances pour cette opportunité de participer à l'élaboration du budget 2023-2024.

Comme en fait état ce mémoire, nous sommes à la fois passionnés et engagés dans l'avenir et la croissance de l'industrie de la bière au Québec. L'industrie brassicole d'ici génère près de 43 000 emplois directs et indirectes et plus de 3 milliards de dollars en retombées économiques annuellement pour le Québec.

Breuvage festif, convivial, rassembleur et sans prétention, la bière est un symbole de réjouissance et d'amitié. Et la bière est presque exclusivement produit ici, par des gens d'ici.

Nous réitérons notre vif intérêt à participer et à contribuer aux discussions, aux réflexions et à toute activité en vue d'améliorer, de moderniser et de simplifier l'industrie brassicole du Québec.



Philippe Roy

Directeur général

proy@brasseurs.qc.ca

Marie-Antoinette Diop

Directrice, stratégies et politiques

madiop@brasseurs.qc.ca

Association des brasseurs du Québec

55 avenue du Mont-Royal Ouest, suite 602

Montréal (Québec) H2T 2S6

www.brasseurs.qc.ca